

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
COMMUNE DE PEZILLA-LA-RIVIERE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2019/020

Membres en exercice : 23

Membres présents : 16

Membres absents : 7

Dont membres représentés : 2

L'an deux mille vingt, le trois mars, à 18h, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BILLES, Maire.

Sont présents : Jean-Paul BILLES, Guy PALOFFIS, Nathalie PIQUE, Jean TELASCO, Jeannine VIDAL, Blaise FONS, Henri BERTRAND, Yves ESCAPE, Marie-Hélène SANSA-ARTIGUES, Jean CAMO, Yannick COSTA, Karine CAROLA, Brice ANNARELLI, Corinne ROLLAND-MCKENZIE, Liliane HOSTALLIER-SARDA, Jean-Pascal GARDELLE.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Catherine MIFFRE (procuration à Jean-Paul BILLES), Chantal CAUVY-GAUBY (procuration à Guy PALOFFIS)

Absents excusés : Anne FAUVEAU, Elisabeth BARDAJI-GITARD, Jean-Marie ROGER, Jacques BASSET, Julie SANZ-GUERRERO.

Secrétaire de séance : Liliane HOSTALLIER-SARDA.

Date de la convocation : 26/02/2020

APPROBATION DU BILAN ANNUEL DES ACQUISITIONS ET
CESSIONS IMMOBILIERES PREVU PAR L'ARTICLE L 2241-1
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
EXERCICE 2019 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL
« AL VINYER »

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le bilan des acquisitions et cessions immobilières de l'exercice 2019, à l'unanimité des membres présents et représentés :

► **APPROUVE** ledit bilan annexé au compte administratif 2019 du budget annexe du lotissement communal « Al Vinyer ».

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

LE MAIRE,

Jean-Paul BILLES.

Transmis en Préfecture le :

Affiché le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier – Espace Pitot – 6 Rue Pitot – 34 063 Montpellier cedex 02 dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr. Elle peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux ou hiérarchique.

BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES
LOTISSEMENT COMMUNAL « AL VINYER »
ANNEE 2019

Réf : Article 11 de la loi n° 95-127 du 8 février 1995 concernant les opérations immobilières réalisées par les collectivités territoriales.

En application de l'article 11 de la loi citée en référence, les conseils municipaux des communes de plus de 2 000 habitants sont tenus de délibérer sur le bilan annuel de leurs acquisitions et cessions immobilières.

Les acquisitions et cessions à prendre en compte sont celles qui ont été effectuées pendant l'exercice budgétaire retracé par le compte administratif auquel le bilan est annexé.

ACQUISITIONS (TTC)

NEANT

CESSIONS (TTC)

NEANT